



Procès-Verbal de la Séance du Bureau Communautaire

du 12 novembre 2024

PRESENTS

Mme DUPONT Nathalie (Présidente), M. BIZERAY Jean-Claude, Mme BOYER Irène (arrivée au point 2), M. BOURGE Jean-Yves, M. GOUHIER Sébastien (arrivé au point 8), M. LAMBERT Gérard, M. RICHEL Bruno, Vice-président(e)s ;

Mme FÉVRIER Florence (arrivée au point 2), Mme PLU Mathilde, autres membres.

EXCUSES :

COVEMAER Dominique.

Secrétaire de séance :

M. LAMBERT Gérard.

QUORUM : 6

1. Délibération approuvant le procès-verbal de la précédente réunion

La Présidente propose au Bureau de délibérer afin d'approuver le procès-verbal de la séance du 8/10/2024.

Ne participe pas au vote car absent à la réunion : M BIZERAY.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la précédente réunion.

2. Délibération attribuant le marché d'animation de la Charte forestière 2025-2027

En vertu des délégations accordées par le Conseil au Bureau communautaire en date du 10 juillet 2020, la Présidente propose au Bureau de délibérer afin de l'autoriser à signer l'offre de 99 735 € HT avec le CRPF.

Ce devis fait suite à une consultation lancée pour animer les 7ème, 8ème et 9ème année d'animation de la Charte forestière qui s'est déroulée du 14/10 au 04/11.

Deux offres ont été réceptionnées.

La Présidente présente le rapport d'analyse des offres et propose au Bureau de délibérer afin d'attribuer le marché au CNPF.

L'offre du CNPF est la mieux disante mais également la moins disante.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Bureau attribue, à l'unanimité, le marché d'animation de la Charte forestière de ces 3 prochaines années au CNPF et autorise la Présidente à le signer.

3. Délibération allouant un prêt d'honneur pour la reprise d'une activité

En vertu des délégations accordées par le Conseil en Bureau en date du 10/07/2020, la Présidente propose aux membres de délibérer afin d'allouer un prêt d'honneur de 1 000€ à M. COIFFE (projet de reprise du commerce sur la commune de St Biez en Belin).

Ce dossier a reçu un avis favorable des membres du Comité Initiative Sarthe qui s'est tenu le 31/10.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité, d'allouer un prêt d'honneur de 1 000 € à Monsieur COIFFE pour son projet.

4. Présentation de la vidéo promotionnelle

Mme FEVRIER et des agents de la CdC, avec l'aide d'une entreprise de communication, ont travaillé sur la fiche action du projet de territoire « réalisation d'une vidéo promotionnelle du territoire ». Un lien a été envoyé aux élus avec la convocation

afin qu'ils puissent visionner la vidéo.

M. RICHET demande à développer la partie « animations locales » sous le volet culturel. L'idée est retenue et l'une des 4 sous-vidéos qui doivent être travaillées le sera en ce sens.

M. BOURGE demande s'il y aura des renvois dans les « sous-vidéos » vers le site du SMSEAU par exemple. Il est répondu que cela n'a pas été étudié de cette façon. En outre, si cela devait être le cas, en cas de changement de site internet d'un partenaire, la vidéo serait caduque. Enfin, il était indiqué qu'il n'était pas prévu de « sous-vidéo » cycle de l'eau.

Mme FEVRIER précise que l'on veut cibler l'attractivité du territoire, le promouvoir. Les 4 « sous-vidéos » thématiques doivent donc développer des éléments attractifs.

M. BIZERAY demande si cela est volontaire que ce soit limité à 3 minutes. Anne-Cécile HELBERT répond que la société de communication a conseillé de ne pas faire trop long car les personnes ne regardent pas plus.

Décision : les élus valident cette vidéo.

Anne-Cécile HELBERT informe qu'elle indiquera au service communication de la CdC que cela peut être annoncé dans le magazine communautaire de décembre et de poursuivre le travail sur les 4 déclinaisons.

5. Discussion sur la compétence Animation de la Vie Sociale

Mme DUPONT donne la parole à Mme BOYER et M. RICHET pour une présentation.

M. RICHET commence par remercier pour l'accueil sur chacun des conseils municipaux. Il rappelle la démarche et remercie également Mme BOYER de l'accompagnement et du soutien.

M. RICHET indique que l'objectif est la présentation des avis des communes.

Chaque commune a eu une présentation de ce que pourrait être la compétence « Animation de la Vie Sociale » à l'échelle de la Communauté de Communes.

A la suite de chaque présentation, les communes ont donc formulé un avis sur l'éventuel transfert de cette compétence à la Communauté de Communes.

Saint Ouen :

Avis favorable

Saint Gervais :

Avis favorable

Laigné :

Avis favorable mais assorti d'une non levée de taxe foncière supplémentaire.

Mme DUPONT précise que dans le cadre de la commune nouvelle (Laigné-Saint-Gervais), il y a une inquiétude des élus de Laigné car les habitants de Laigné vont déjà avoir une hausse de la fiscalité. Cela risque également d'être compliqué à défendre car l'AVS est déjà financé par la commune.

Teloché :

Avis défavorable.

M. LAMBERT indique qu'il fait une réunion plénière le 13/11 pour avoir confirmation. M. LAMBERT précise que le conseil municipal est contre car il y a le lancement d'une médiathèque. Il n'y a pas assez de visibilité financière pour s'engager sur l'AVS. M. LAMBERT précise qu'il trouve cela bien mais qu'il faut faire attention aux chiffres.

Moncé :

Mme BOYER indique qu'il y a eu beaucoup de débat. L'aspect financier a également été au cœur du débat mais au final c'est un avis favorable à la condition que l'ensemble des communes y participe.

Ecommoy :

M. RICHET pense que c'est défavorable.

NB : M Gouhier a confirmé cela par mail.

Saint Biez :

Le Conseil municipal est contre. Il ne perçoit pas la nécessité de s'engager dans une telle opération. Au vu, des moyens

financiers à venir, cela ne semble pas opportun.

Marigné-Lailé :

M. RICHET indique qu'il n'a pas eu l'occasion de rediscuter avec M. COVEMAERKER mais on peut penser que cela est défavorable.

NB : M Covemaker a confirmé cela par mail.

Suite aux annonces du gouvernement, des élus sont inquiets des impacts budgétaires sur le budget des collectivités (suppression des subventions, baisse des dotations, ...).

Mme FEVRIER indique qu'il ne faut pas fermer définitivement la porte et ce, afin de ne pas refaire tout ce travail dans 3 ou 4 ans.

Que se passe-t-il pour La Ruche si on ne prend pas la compétence demande Mme FEVRIER. La Présidente répond que la Ruche a encore un contrat de 3 ans maximum. La commune nouvelle poursuivra l'engagement des 3 années et ensuite, il y aura une renégociation avec la CAF et la commune nouvelle. La Présidente indique ne pas pouvoir présager ce qu'il en sera dans 3 ou 4 ans.

M. LAMBERT propose d'y aller progressivement.

Mme BOYER pense que de poursuivre le travail à minima sur la parentalité serait positif. Tout un travail a déjà été réalisé. Il serait opportun que ce travail reste concret, à l'appréciation des futurs élus.

M. BIZERAY indique qu'il n'a pas la connaissance des besoins des habitants sur ce volet. Il a le sentiment que c'est le centre social qui crée des besoins. Il lui est répondu que préalablement à l'obtention d'un agrément, le Centre social doit faire un diagnostic. M. RICHET précise que dans le cadre de la CTG, il y a également eu un diagnostic du territoire.

Mme DUPONT indique cela n'est pas forcément une évidence à comprendre.

M. RICHET ajoute qu'il convient de voir la faisabilité de cette progressivité avec la CAF. Il demande à ce que la CAF soit contactée avant le Conseil de mardi prochain.

Décision : il ressort des avis réceptionnés une majorité d'avis réservés voire défavorables. Les raisons sont essentiellement d'ordre financier et non sur le bien-fondé d'une telle compétence.

Au regard de la dynamique enclenchée au sein des communes et parmi les partenaires, les membres du Bureau sont d'accord pour proposer au Conseil de ne pas abandonner définitivement cette éventuelle prise de compétence.

Ainsi, il sera proposé au Conseil communautaire d'envisager une prise de compétence progressive avec dans un premier temps, la continuité puis le déploiement des initiatives s'inscrivant dans le champ de l'accompagnement à la parentalité uniquement. Aussi, il sera demandé au Conseil son avis sur cette nouvelle proposition de manière à permettre aux services de la Communauté de Communes de travailler sur la faisabilité de cette nouvelle orientation.

6. Présentation du projet d'organigramme des services de la CDC au 1^{er} janvier 2025

La Présidente fait la présentation du projet d'organigramme au 1^{er} janvier 2025 ainsi que le coût induit par cette réorganisation.

L'organigramme proposé à la particularité de ne plus reposer sur un DGS et une DGA. Le projet d'organigramme prévoit 2 DGS en co-direction.

Co-direction Olivier PINEAU :

Pôle Environnement :

Aujourd'hui, il manque du personnel sur le pôle environnement => il manque au moins 1 CDD sur le service déchets pour la mise en place de la redevance incitative, conteneurisation et un CDD sur le service transition écologique car lors de la commission développement durable, il a été décidé de lancer un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME.

Dans le service déchets, il y a également besoin de personnel pour distribuer les conteneurs soit environ 4 CDD sur une partie de l'année.

L'ADEME peut subventionner à hauteur de 80 % si on est sur des CDD.

La réalisation d'un COT avec l'ADEME permettrait également d'avoir des subventions (75 000 € la 1^{ère} année et 275 000 € les 3 années suivantes en fonction des objectifs atteints).

Pôle technique :

Il y a besoin d'augmenter du temps de travail chez les agents d'entretien en lien avec la modification des agréments dans les multi-accueils.

Pôle finances :

Création d'un service « commande publique et subventions ». Aujourd'hui, c'est un poste qui est assuré par Anne-Cécile HELBERT. Elle précise qu'elle le fait au « compte-goutte » mais il conviendrait d'y consacrer beaucoup plus de temps (formation marché public, montage des dossiers de subventions...).

Service de comptabilité : 1 responsable et 3 agents comptables dont 1 agent mutualisé sur les autres communes. Les communes ont été requestionnées pour savoir s'il y avait toujours besoin de mutualisation de poste d'agent. Il s'avère que plus aucune commune n'a de besoin. Le seul besoin qui resterait serait pour la commune d'Ecommoy, 1 fois par mois (contre 1 fois par semaine actuellement). Le but est de garder ce poste et de le mutualiser avec le service RH de la CdC.

Pôle service à la population :

L'idée est de créer un poste de responsable de pôle pour dégager du temps à Olivier et à Anne-Cécile. Cela comprend le service culturel avec l'école de Musique, la piscine, France Services, l'emploi, le PIJ, le jardin d'insertion, l'accueil général du public.

Pour le temps de travail au secrétariat de l'école de musique, on serait sur 1 ETP contre 0,6 ETP actuellement.

Co-direction Anne Cécile HELBERT :

Pôle enfance – jeunesse – petite enfance :

L'idée est de créer un poste de responsable de pôle pour l'agent en charge de la CTG. La CAF est favorable à cette proposition.

Service Petite enfance : il sera proposé de créer sur le RPE 0,5 ETP supplémentaire, subventionné par la CAF.
Agrément des 3 crèches – besoin permanent : travail en cours avec la CAF sur les heures d'ouverture et le nombre de places. Cela va nécessiter du temps humain en terme d'encadrement d'enfants et va nécessiter du nettoyage supplémentaire. La modification des agréments va réduire le reste à charge de la Collectivité.

Service enfance-jeunesse : il est proposé de mutualiser le poste de responsable enfance et jeunesse.

Pôle RH :

Le service prévention serait sous la supervision du Pôle RH.

Mme DUPONT remercie les services pour tout ce travail.

Décision : les élus valident ce projet d'organigramme qui sera soumis pour avis au CST.

7. Présentation du bilan financier par commune du service assainissement et discussions sur l'harmonisation des tarifs pour le 1^{er} janvier 2026

La Présidente donne la parole à M BOURGE pour la présentation du bilan financier et de l'avis de la commission « cycle de l'eau » sur l'harmonisation des tarifs STEP/Lagune pour le 1^{er} janvier 2026. Le document a été envoyé à chacun avec la convocation.

M BOURGE indique la position de la commission cycle de l'eau : à compter du 1^{er} janvier 2026, la Communauté de Communes harmonisera la part variable de manière à ne plus de faire de distinction entre les communes avec lagunes et les communes avec STEP. La durée du lissage correspondra à la durée du contrat de délégation qui démarre au 1^{er} janvier 2025.

M Bourge indique également que sur la grille tarifaire, va être ajoutée « une contre-valeur Agence de l'eau » de 0,090 €/m³. Cet ajout est lié à une refonte des redevances Agence de l'eau et viendra compenser la redevance de performance du système assainissement qui nous sera facturée par l'Agence de l'eau.

Décision des élus : l'avis de la commission cycle de l'eau sera proposé au Conseil.

8. Point budgétaire 2024 et perspectives 2025

Olivier PINEAU a fait la présentation des documents qui ont été envoyés à chacun avec la convocation.

Olivier PINEAU a présenté les budgets annexes 2024 :

SPANC – fonctionnement

- Retour en DSP en 2025
- Devrait s'équilibrer en fin d'année => déficit actuel de 569 €

SPANC – investissement

- Montant de recettes actuel de 10 000 €

Assainissement – fonctionnement

- Excédent estimé de 377 000 € fin 2024 contre 479 000 € en 2023 => moins de PFAC que l'an dernier car il y avait un gros retard sur la facturation. Y a-t-il une différence entre les particuliers et les entreprises concernant la PFAC ? Il est répondu que non car cela compte pour un. Les gros consommateurs d'eau sont identifiés comme des gens qui peuvent rejeter.

Assainissement – investissement

- Excédent actuel de 1 473 266 €
- A voir dans les années à venir avec les travaux d'Ecommoy

Déchets – fonctionnement

- A noter une erreur sur le tableau envoyé concernant le liquidé => le montant corrigé de l'excédent estimé est de 107 000 € au lieu de 278 612 €

Déchets – investissement

- Moins de dépenses que prévu => la décision des bacs n'avait pas encore été prise au moment du BP
- Excédent actuel de 86 342 €

ZAC du Cruchet – fonctionnement et investissement

- Au cumul des 2 sections => résultat global de – 40 055 € contre – 31 571 € fin 2023. Cela est dû au fait qu'il n'y a pas assez de ventes de terrains

ZAC du Gué – fonctionnement et investissement

- Cumul des 2 sections => résultat estimé de + 48 807 €

PEJ – fonctionnement - investissement

- La difficulté sur le PEJ est qu'il y a beaucoup de choses en fin d'année et tous les rattachements à calculer. Selon les estimations faites, la subvention d'équilibre à verser par le budget général serait de 1 400 000 €, contre 1 080 000 € l'an dernier

Concernant le budget général, ce qu'il faut retenir :

Pour le fonctionnement : un montant estimé des dépenses à 7 123 145 € fin 2024 soit 1 948 300 € de moins que prévu au budget (mais dont 1 290 567 € de virement du fonctionnement à l'investissement) mais 362 416 € de plus qu'en 2023. Les recettes sont estimées fin 2024 à 8 657 951 €.

A noter une stabilité du résultat de fonctionnement estimé, malgré une augmentation des dépenses, du fait d'une augmentation équivalente des recettes.

A noter des retards dans les versements de subventions pour la charte forestière qui a nécessité de faire des rattachements en cascade ce qui a généré une prévision au BP 2024 trop optimiste mais cela a été corrigé.

Pour le 012 (charges de personnel) => A noter une augmentation de 239 095 €, due en partie au transfert d'agent d'entretien du PEJ vers le budget général. Le PEJ a augmenté malgré le transfert de masse salariale ; ceci étant normal car c'est le service où y a le plus d'agents. Il y a besoin de plus d'encadrement car la fréquentation des enfants ne cesse d'augmenter. Aujourd'hui il n'y a pas de décision politique qui fixe un seuil => plus il y a d'enfants, plus les élus autorisent le recrutement d'animateurs. Les recettes CAF et familles augmentent également.

Ce qui pose problème, ce sont les locaux. Anne-Cécile HELBERT indique qu'il y a des solutions possibles sans gros surcoût notamment à Marigné, car l'ancienne école se libère.

Il est précisé que dans l'avenir, il y aura peut-être l'obligation de mettre une limite au nombre d'enfants accueilli. Anne-Cécile HELBERT précise qu'il y aurait encore plus de monde si l'ouverture était jusqu'à 19 h et le matin avant 7 h 30 mais on n'y arrive pas. M. GOUHIER ajoute que cela est aussi dû au fait qu'il y a moins d'emploi local et que les gens vont plus loin pour travailler.

Investissement :

En intégrant les prévisions de dépenses et recettes pour octobre-décembre, cela donne un total de dépenses estimé de 1 450 655 € et un total de recettes de 1 857 643 € soit un solde estimé à + 407 000 € pour fin 2024.

Olivier PINEAU précise qu'il n'y aura donc pas d'obligation de puiser sur l'excédent de fonctionnement pour financer l'investissement. Il est précisé que ce qui n'aura pas été utilisé sera reporté l'année prochaine car il y a beaucoup de dépenses reportées => retard dans certains travaux (panneaux photovoltaïques, bâtiment de Moncé ...)

M. RICHEL demande si les 50 000 € sur Saint Biez ne concernent que la part sur 2024. Olivier PINEAU répond que oui, cela concerne la maîtrise d'œuvre et les travaux seront sur 2025.

Olivier PINEAU indique qu'il a repris le travail du DOB => à partir de 2024, il a essayé de voir pour les années à venir jusqu'à 2028 et sans Concerto.

Fin 2024, il reste 31 940 m² sur la tranche 1 de la zone du Cruchet à vendre => étalés sur 2025 à 2028 on est à 119 589 € par an pour la vente de terrains. Cette hypothèse permet au budget annexe d'être excédentaire, avec un excédent cumulé de 155 947 € en 2028, consacré à rembourser partiellement l'emprunt.

Avec les versements du budget général qui ont eu lieu les années passées, le coût total pour le budget général est estimé à 998 651 €, sans compter les intérêts d'emprunt dûs après 2028 !

Le budget annexe des zones d'activités est un budget de « stock », retraçant la production des terrains à bâtir. A partir du moment où tous les terrains sont vendus, le budget est clôturé et s'il y a excédent, ce dernier est à reverser au budget général. S'il y a déficit, il est aussi à payer par le budget général.

Fin 2024, il reste 7 478 m² à vendre sur la zone du Gué => étalés sur 2025 à 2028, on est à 37 390 € par an pour la vente de terrain. Cette hypothèse permet d'effectuer un remboursement partiel de l'emprunt à hauteur de 80 000 € en 2025. Fin 2027, les terrains tous vendus, il reste 261 632 € de capital d'emprunt à rembourser, avec un déficit du budget annexe de 3 157 €, ce qui fait un coût total potentiel pour le budget général de 264 789 €.

A retenir concernant les investissements du budget général projetés (établis sur la base du DOB 2024) :

Logements sociaux :

- Prévision de 55 000 € sur 2024 pour la réalisation des logements sociaux pour Saint Ouen mais cela sera plus pour 2025. M. FEVRIER précise que cela devrait arriver en début d'année.
- 2025 : 10 logements sur Laigné mais plutôt à prévoir pour 2027.
- Retour de 150 000 € par an à partir de 2026

Ecole de musique :

- Les éventuels travaux pour des nouveaux locaux à Ecommoy seraient à rajouter dans cette partie
- Enveloppe de 15 000 € par an pour des partitions et instruments

A noter, le dernier versement pour la fibre optique fait en 2024.

PLUi :

- La révision liée à la mise en compatibilité avec le SCoT risque de coûter plus que 20 000 € par an
- M. GOUHIER précise qu'il ne s'agira peut-être pas de la révision complète

Fonds de concours :

- Dépense estimée à seulement 19 435 € en 2024, donc un montant annuel de 270 0283 € a été prévu pour 2025 et 2026

- Cela concerne les 3 délibérations prises en septembre 2024
- Versement à la fin des travaux

Eaux pluviales :

- Difficile de programmer les travaux => absence des résultats de l'étude hydraulique en cours sur Ecommoy et les schémas directeurs sur St Biez, St Ouen, Teloché et Marigné viennent seulement d'être lancés.
- Encore des opérations importantes à venir
- Retard sur Moncé => prévision de démarrage des travaux au printemps 2025.

Olivier PINEAU informe que l'on devrait aller vers une baisse de taux d'intérêts en 2025.

Locaux enfance-jeunesse :

- Coût estimatif du projet de Moncé à 1 830 000 € HT et un montant de subventions de 1 155 000 € soit 240 000 € de DETR/DSIL déjà attribués, 270 000 € de la CAF, 140 940 € de 2^{ème} fonds de relance du département, 432 500 € plus 40 800 € de la Région (Contrat 2026 : délibération à prendre au conseil du 19/11 et TEN), 30 687 € de la commune de Moncé pour les travaux dans la salle de danse, ce qui laisse à la CdC un reste à charge de 675 000 € financé par un emprunt de 660 000 € intégré en terme de remboursement à partir de 2026 (annuité de 40 045 €)
- A noter, 60 % de subventions sur le projet

APS St Biez :

- 420 000 € HT de dépenses prévus et 180 000 € de subvention DSIL accordée
- Pour le moment rien mis pour la CAF mais une demande sera faite

Les autres bâtiments EJ :

- Quid du local jeunes de St Ouen ? => à voir pour le chiffrage d'une extension pour le DOB 2025

Développement durable :

- Travaux sur la piscine => panneaux photovoltaïques sur la toiture, récupérateurs d'eau, panneaux solaires en extérieur => l'idée est de faire un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) afin de récupérer cette capacité d'investissement pour d'autres projets dans le budget général. Cela pourrait soulager pour 2025 où il y a déjà de gros besoins en investissement en fonds propres.

Sur 2025, il y a besoin de 1 429 318 € de fonds propres. Olivier PINEAU précise qu'il y a 2 années à venir assez importantes en terme d'investissements. Cela est sans l'école de musique d'Ecommoy et sans l'agrandissement du LJ à St Ouen. Il va falloir voir si on prévoit des crédits pour la piscine car il était aussi prévu de l'autoconsommation.

Anne-Cécile HELBERT ajoute que nous sommes donc dans l'attente de chiffrage sur 3 gros projets afin de faire des propositions aux élus pour le DOB 2025 : recyclerie, école de musique sur Ecommoy et extension du local jeunes sur St Ouen.

Olivier PINEAU a ensuite présenté aux élus la prospective financière globale sans Concerto et sans AVS. Olivier PINEAU précise que les nouvelles du côté de l'État ne sont pas très positives. Il est annoncé 4 points de hausse par an du taux de CNRACL. Cela a été indiqué dans le rapport envoyé à chacun dans la partie concernant le budget général ainsi que l'augmentation du versement mobilité, la prévoyance. Concernant le CNRACL c'est annoncé sur 3 ans. Anne-Cécile HELBERT précise également que le Gouvernement a annoncé le gel de la valeur du point des fonctionnaires.

M. RICHET demande si la réorganisation des services concerne bien ce qui a été présenté préalablement au point 6. Olivier PINEAU répond que pas forcément en terme de chiffre mais que cela n'est pas gênant dans la mesure où cela s'équilibre. Olivier PINEAU indique qu'il a raisonné en net et que le coût ne serait pas forcément élevé. Il a prévu pour le chapitre 012 une évolution de 5 % par an, ce qui n'est pas beaucoup.

En terme d'impôts et de taxes, Olivier PINEAU indique que ce qui va surtout peser c'est la revalorisation forfaitaire des bases de seulement 1,5 % environ en 2025 et une stagnation de la TVA compensant la TH et la CVAE.

L'exercice 2024 se solde avec une épargne brute de 940 000 € en baisse de 158 000 € par rapport à 2023, représentant un taux d'épargne (épargne brute / recettes hors excédent) de 11,99 %, contre 14,51 % en 2023. Olivier PINEAU rappelle qu'il est préconisé un taux d'épargne d'au minimum 10 %.

Concernant l'investissement, en tenant compte de ce qui est indiqué dans l'annexe 13, le solde de financement est

largement positif en 2024 (+ 1 852 000 €) mais devient négatif à partir de 2026 (- 42 809 €) et continue à se creuser par la suite. Olivier PINEAU indique que le problème actuel, et à venir, n'est pas tant sur les investissements mais plutôt sur l'évolution du fonctionnement qui est à surveiller. Il nous faut impérativement garder une épargne suffisante pour pouvoir assurer une épargne nette en adéquation avec notre besoin de financement des investissements.

Olivier PINEAU a présenté aux élus les autres hypothèses avec le projet Concerto et la prise en charge de l'animation de la vie sociale.

Pour rappel, il s'agit de la vente d'un terrain de 71 551 m² à 15 € soit une recette de 1 073 265 €.

Au vu des procédures d'autorisation en cours, la signature de la vente pourrait intervenir, si elle a lieu, en 2025 (sauf condition de commercialisation à 50% minimum) ; sachant que Concerto a ensuite un délai de 4 ans pour terminer la construction du bâtiment.

Concernant les gains fiscaux générés, ils n'interviendront que l'année suivant la construction pour la TFB et l'année suivant la mise en activité pour la CFE et la CVAE.

Un autre plan de trésorerie de la zone du Cruchet intégrant cette vente (sans gains fiscaux) a donc été établi (voir annexe 15).

Il montre que cela permet de rembourser intégralement l'emprunt fin 2025 et de reverser au budget général 600 000 € en 2026, 150 000 € en 2027 et 114 594 € en 2028 (avec les ventes de terrains de la 1ère tranche prévus), soit un gain global pour le budget général de 134 594 €.

Olivier PINEAU ajoute que le budget annexe perdurera tant que l'on n'aura pas vendu la tranche 1.

Une seconde prospective (annexe n° 16) a également été établie en tenant compte de ces reversements, le reste des chiffres étant inchangé.

Elle montre que ces apports du budget annexe au budget général permettent de financer les investissements prévus en 2026 et 2027, avec un excédent de financement de 108 740 € fin 2027 mais cela ne fait que décaler d'un an la chute de l'épargne brute, qui n'est plus que de 444 830 € en 2027 et 224 321 € en 2028, qui ne permettent pas le remboursement de l'emprunt de la ZAC du Gué prévu (261 632 €).

Au regard de cela, il est demandé ce que le budget général peut financer. Il est répondu que la vente Concerto fait progresser l'épargne brute en 2026 (13 %), mais cela ne résout pas le problème structurel d'épargne qui s'amenuise au fur et à mesure.

Concernant l'AVS, Olivier PINEAU indique qu'une intégration progressive de cette nouvelle dépense éventuelle faciliterait sans doute les choses. Il est demandé s'il est envisagé de réduire les dépenses sur certains services comme cela a pu être fait certaines années. Le plus difficile à réduire, c'est la masse salariale.

M. GOUHIER ajoute que ce n'est pas tellement sur le fonctionnement que l'on peut faire des économies mais sur des projets d'investissements qui sont décalés et c'est comme cela que l'on fonctionne. Olivier PINEAU répond que même en décalant des investissements, si on a une épargne qui s'amenuise, cela ne suffira pas et on va se retrouver avec une impossibilité d'investir. Même si on est une collectivité, les banques regardent aussi la capacité de désendettement.

En terme de fiscalité, Olivier PINEAU indique qu'en terme de taux ménages, il nous reste encore de la marge de manœuvre.

D'ici, le DOB de février 2025, on devrait être en capacité de voir ce qu'il est possible d'espérer en terme de fiscalité sur certains bâtiments (projet de pellets et Concerto).

Olivier PINEAU indique que nous avons reçu les documents sur les établissements dominants et la base fiscale d'Hyper U augmente un peu, suite à un agrandissement.

Actuellement, nous ne savons pas combien les projets vont apporter en terme de fiscalité. Pour Concerto, ce sera après la construction.

M. GOUHIER informe qu'à la mairie, il a été mis fin à l'exonération de 2 ans pour les nouvelles habitations.

En terme de fiscalité et comparé aux autres territoires, nous sommes encore dans la moyenne basse pour le foncier bâti et le non bâti.

Suite aux interventions et avis émis par les conseils municipaux, il est prévu une décision du conseil communautaire le 19/11/2024 sur une intégration de l'AVS dans l'intérêt communautaire de la compétence « Actions sociales ».

L'étude menée a estimé le budget nécessaire à 235 000 € (moyenne) en 2025, 260 000 € en 2026 et 270 000 € en 2027 (et 280 000 € estimés en 2028).

Si on applique un transfert de charges tel que prévu par le CGCT, on doit déduire les dépenses actuelles des communes (90 200 €) des attributions de compensation, ce qui vient diminuer d'autant la charge de la CdC : 145 000 € en 2025, 170 000 € en 2026, 180 000 € en 2027, 190 000 € en 2028.

Au vu de la prospective de l'annexe 14, il est évident qu'intégrer ces dépenses supplémentaires accélère la chute de l'épargne et le problème de financement des investissements (besoin de financement de 358 000 € en 2026 !).

Cela induit qu'intégrer ce coût sans augmenter les recettes via la fiscalité est une mission quasi impossible.

Par contre, une option à étudier, comme demandé par le CM de Laigné, pourrait être une intégration progressive de la compétence et donc des dépenses supplémentaires à prendre en charge.

En raisonnement purement théorique, un coût d'objectif de 190 000 € en 2028, avec une progressivité sur 4 ans, donne + 47 500 € par an de 2025 à 2028 donc une montée en charge beaucoup plus facile à absorber pour la CdC.

En comparaison, pour obtenir 47 500 € de gain fiscal sur la TFB, il faut passer le taux de 3.5 % à 3.8%, soit une augmentation du taux de + 8.6%.

Quid de l'augmentation des OM ? Olivier PINEAU répond qu'il espère, au vu des prévisions, qu'on n'aura pas à augmenter la redevance en 2025.

Anne-Cécile HELBERT ajoute qu'il y a la taxe de l'agence de l'eau qui va être mise en place, suite à la refonte des redevances de l'Agence de l'eau (eau potable et assainissement). C'est la CdC qui va être facturée et c'est donc à elle de la refacturer aux habitants. Cela doit être mis en place au 1^{er} janvier 2025 => il y a une délibération à prendre le 19/11 sur ce point (« créer une contre-valeur Agence de l'eau » de 0,090 €/m³).

Cela ne va pas peser beaucoup pour les habitants car certaines redevances sont supprimées et d'autres créées. Olivier PINEAU ajoute que l'Agence de l'eau va calculer un indice de performance du système assainissement qui comptera dans le calcul de la redevance.

Olivier PINEAU ajoute que tout cela devra être affiné dans les mois qui viennent et aussi en fonction des annonces plus précises du Gouvernement.

9. Questions d'actualité

Courrier Restos du Cœur :

- Demande de subvention à diffuser aux mairies.
- Couverture magazine communautaire ;

L'hypothèse Re-fashion est retenue.

Ecole publique d'Ecommoy :

- Visite => il y a du potentiel
- Sera disponible à partir de septembre 2025
- Les membres du groupe de travail souhaiteraient recruter un programmiste = > les élus sont favorables.

Sandrine DEBAUGE quitte ses fonctions à la fin de cette semaine. La commission développement culturel se réunit le 05 décembre et il est proposé aux membres de bureau de rejoindre la commission à 21 h pour le pot de départ de Sandrine DEBAUGE.

Mme DUPONT lève la séance.

~~~~~

PV arrêté à la séance du Bureau communautaire du

Prise en compte des éventuelles remarques formulées lors de la séance du :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Ecommoy, le 03/12/2024

Le Secrétaire de séance,  
Gérard LAMBERT



La Présidente,  
Nathalie DUPONT



Mis en ligne sur le site internet le ..... 05 DEC. 2024 .....